

2024-09-23-N04

Nombre de Conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 24

Nomenclature : 3.2.

# CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Le lundi 23 septembre 2024, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2024

**Présents** : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PETIT Vivien, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, THAMI Halima, THOMAS Patrick, VIDAL Sylvie

**Absents excusés :**

CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, PINELL Daniel,

**Absents ayant donnés procuration :**

BOUTELLIER Jean-Pierre à GARSAU Jacques,  
CAMI Patricia à SENYARICH Olivier,  
LAFFON-LE GALL Emilie à CABRÉRA Christine  
TIGNON Magalie à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**DESTRUCTION D'UN VEHICULE MUNICIPAL.  
RETRAIT DE LA DELIBERATION 2024-02-27-N08 DU 27 FEVRIER 2024.**  
-----

Le Maire,

Rappelle que, par délibération 2024-02-27-N08 du 27 février 2024, le Conseil Municipal a autorisé la vente d'un véhicule municipal C15 de marque « Citroën » acquis en 2002, à Raphaël AMADOR, au prix de 200 €,

Informe qu'il s'avère que la vente d'un véhicule, en l'état, n'est pas possible et qu'il doit être obligatoirement déposé auprès d'une société agréée de récupération et recyclage de métaux,

Propose de retirer la délibération 2024-02-27-N08 du 27 février 2024 portant sur la vente du véhicule,

Propose de céder le véhicule gracieusement, pour destruction, à  
8, rue Fernand Forest à Perpignan,

Accusé de réception en préfecture  
066-216601088-20240923-2024-09-23-N04-DE  
Date de réception en préfecture : 04/10/2024  
Bureau de soupçonnation Sud, située

Le Conseil Municipal,

OUÏ Le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**RETIRE** la délibération 2024-02-27-N08 du 27 février 2024, le Conseil Municipal a autorisé la vente du véhicule C15 de marque « Citroën », immatriculé 8449 TA 66, acquis en 2002, à Raphaël AMADOR, au prix de 200 €,

**DECIDE** de céder gracieusement le véhicule, hors d'usage, immatriculé 8449 TA 66, pour destruction, à la société agréée Récupération Sud, située 8, rue Fernand Forest à Perpignan,

**FIXE** la valeur nette comptable à 0 €,

**HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,  
CABRÉRA Christine

Le Maire,  
GARSAU Jacques



**Certifié exécutoire**

Transmis par dématérialisation à la Sous-Préfecture de Prades le - 4 OCT. 2024  
Le Maire

\* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,  
\* Informe que le présent acte peut faire l'objet :  
↳ d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
↳ d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de MILLAS, dans ce même délai de deux mois, à compter de l'affichage en Mairie.  
Ce recours est de nature à proroger le délai de recours. Le Maire disposera d'un délai de deux mois pour répondre, faute de quoi, son refus sera regardé comme un refus tacite, qui ouvrira un nouveau délai de deux mois pour le dépôt d'un recours contentieux devant la juridiction administrative précitée.

Affiché le 07.10.2024

Notifié le

Accusé de réception en préfecture  
066-216601088-20240923-2024-09-23-N04-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2024  
Date de réception préfecture : 04/10/2024